

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 07 avril 2025

PRÉSENTS : André LEFÈVRE – Isabelle HERVY – Xavier SOREL – Josiane MARTEL – Albert JEANNE – Guy GEFFROY – Danielle DAUNE BESNARD – Patrick PERNIN – Eliane HARDY – Catherine LE PETIT – Yolande LEBRET – Eric ENQUEBECQ – Arnold UIJTTEWAAL – Jean-Paul BRETAR – Charles MICHEL

ABSENTS EXCUSÉS : Madeline LACROIX – Marie-Thérèse TOURNAILLE – Emmanuelle LE ROY – Christophe AMIARD – Camille CAEN

ABSENTS : Claude MORIN – Benjamin LUCHARD

POUVOIRS : Marie-Thérèse TOURNAILLE a donné pouvoir à M. Albert JEANNE
Emmanuelle LE ROY a donné pouvoir à Mme Josiane MARTEL
Madeline LACROIX a donné pouvoir à Mme Isabelle HERVY

Secrétaire de séance : M. UIJTTEWAAL Arnold

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 03 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

1 – Compte Financier Unique 2024.

Le Compte Financier Unique 2024 est présenté au Conseil municipal.

Le Maire qui l'Assemblée pour permettre le vote du compte financier unique.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, sous la présidence de M. Albert JEANNE, doyen d'âge approuve à l'unanimité le compte financier unique arrêté comme suit :

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	Prévu	2 317 700.00 €	2 385 000.00€
	Réalisé	1 717 739.89 €	1 390 044.28 €
	Reste à réaliser	€	194 355.04 €
Recettes	Prévu	2 317 700.00 €	2 385 000.00€
	Réalisé	2 160 547.42 €	1 598 906.30 €
	Reste à réaliser	- €	632 353.64 €

Résultat à la clôture de l'exercice :

- Investissement : - 166 482.80 €
- Fonctionnement : + 1 331 668.35 €
- Résultat global : + 1 165 185.55 €

2 – Affectation du résultat.

Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2024,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT
INVEST	- 375 344.82 €		208 862.02 €	194 355.04 € 632 353.64 €	437 998.60 €	271 515.80 €
FONCT	1 528 552.30 €	639 691.48 €	442 807.53 €			1 331 668.35 €

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	1 331 668.35 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1 331 668.35 €
Total affecté au c/ 1068 :	0 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0 €

3 – Vote des taux d'imposition 2025.

M. le Maire, rappelle qu'en ce qui concerne les impositions locales et en vertu du Code Général des Impôts, les collectivités locales doivent délibérer chaque année sur les taux des impôts locaux avant le 15 avril de l'année d'application. Les autres composantes relèvent des services fiscaux. La réévaluation de ces impositions est établie chaque année par le gouvernement.

M. le Maire rappelle que depuis 2008, la commune n'a pas effectué d'augmentation des taux d'imposition, même si les contribuables voient des augmentations sur leur feuille d'imposition, ce n'est pas au niveau communal et propose de ne pas les changer pour l'année 2025.

M. le Maire, compte tenu de la bonne santé financière de la commune, propose les taux d'imposition pour l'année 2025, suivant l'état 1259 soit :

TAXES	TAUX	OBSERVATION
Taxe foncier bâti	39,31 %	Taux foncier 2021 de la commune + taux foncier départemental
Taxe foncier non bâti	24,79 %	
Taxe d'habitation	9.51 %	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de conserver les mêmes taux d'imposition que ceux appliqués en 2024.

4 – Budget Primitif 2025.

Mme HERVY, présente le budget primitif de l'année 2024 préparé et étudié lors de la commission de finances du mercredi 24 mars 2025 et clôture avec une présentation reçue de la part de l'inspection fiscale, qui compare la situation financière sur plusieurs aspects avec d'autres communes dans la Manche, la Normandie et la France. La commune de Quettehou se situe presque pour tous ces critères du bon côté de la moyenne. Les finances de la commune sont saines.

Ce budget s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 2 745 700.00 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 1 378 400.00 € pour la section d'investissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif ainsi exposé.

5 – LOTISSEMENT DU PERRON : Compte Financier Unique 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à l'unanimité le compte financier unique 2024.

6 – LOTISSEMENT DU PERRON : Budget Primitif 2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif 2025.

7 – Question des conseillers

- M. Enquebecq réitère sa demande de mettre un panneau stop au croisement du lotissement (à côté des poubelles à Morsalines) avec la route de la Baie. M. le Maire lui répond, que ce croisement aboutit sur une route départementale et de ce fait, la commune ne peut pas intervenir dans ce placement

- Mme Martel fait remarquer qu'il y a beaucoup de demandes pour visiter l'église de Morsalines, monument classé, qui est normalement fermée pour éviter des vols. Malgré la présence d'un papier sur la porte, qui indique, qu'il faut téléphoner à M. Enquebecq pour l'ouverture de l'église. Le problème est pendant les absences de Quettehou de M. Enquebecq. M. Enquebecq confirme sa disposition et demande de mettre un petit panneau sur la porte d'entrée du cimetière avec son no de téléphone. Il est aussi décidé de mettre une clef à disposition à la Mairie.

Fin de séance de 19h45.

Arnold UIJTTEWAAL

Secrétaire de séance

André LEFÈVRE

Maire

